

Le quasi-gel des prestations sociales économisera près de 7 milliards

L'effort d'économies sur les seules pensions s'élèvera à 5,2 milliards d'euros en 2020 et permettra de mettre sur pied un régime universel de retraite sans devoir tailler davantage dans les coûts.

Quand l'inflation réapparaît, la désindexation des prestations sociales est un outil de régulation des dépenses publiques qui peut rapporter gros. Et tout de suite. L'étude d'impact du [projet de loi de Finances](#) le prouve, en mettant des chiffres précis en face de la mesure annoncée par Edouard Philippe, fin août, pour boucler le budget. En 2019, [la revalorisation de 0,3 % de la plupart des prestations sociales](#), dont les pensions, va permettre d'économiser 3,5 milliards d'euros. En 2020, ce gain sera porté à 6,9 milliards

Le principe est simple : tant que l'inflation hors tabac des douze mois précédant la revalorisation des prestations est supérieure à 0,3 %, l'Etat et la Sécurité sociale réalisent des économies par rapport à la trajectoire normale des dépenses. Justement, en janvier 2019, le mois où les pensions augmentent, les prix devraient avoir crû de 1,6 %. Pour janvier 2020, le gouvernement prévoit de prendre en compte une inflation de 1,3 %.

Branche vieillesse : des comptes à l'équilibre

Sachant que plus de 300 milliards d'euros de pensions sont versés chaque année, l'opération économisera 2,8 milliards à l'assurance-vieillesse en 2019, portés à 5,2 milliards en 2020. Si tout se passe comme prévu - [la faible inflation des années Hollande](#) avait effacé une grosse partie des économies prévues par le gouvernement -, ces coupes vont permettre d'afficher des comptes à l'équilibre dans la branche vieillesse, et donc de faire voter en 2019 la mise en place d' [un régime universel de retraite](#) sans tailler davantage dans les coûts. Pour un retraité qui touche 1.500 euros par mois, le manque à gagner sera de 180 euros par an.

Mais la branche famille va, elle aussi, être touchée par la sous-indexation des prestations, dès le mois d'avril. En 2020, les économies sur les allocations familiales atteindront 300 millions d'euros, plus 200 millions sur la prestation d'accueil du jeune enfant (nounous, crèches...). Deux aides réservées aux familles modestes ou pauvres, le complément familial et l'allocation de soutien familial, feront l'objet de 100 millions d'économies, ces prestations ayant cependant bénéficié d'un coup de pouce spécifique en avril dernier. Par ailleurs, [le projet de loi de financement de la Sécurité sociale](#) prévoit une extension du complément de mode de garde jusqu'à l'entrée effective de l'enfant de trois ans à l'école, ainsi qu'une majoration pour les enfants handicapés.

Réforme des APL

L'effort sur les aides personnelles au logement s'élèvera à 400 millions. Il est d'autant plus important que cette prestation capitale pour les ménages pauvres va être réformée en avril, avec 1 milliard d'économies attendues en 2019 puis 1,3 milliard en 2020. Le versement des prestations fera référence aux ressources d'il y a trois mois, et non plus deux ans. Une bonne chose pour ceux qui auront besoin tout de suite de cet argent, mais une perte pour ceux qui seront revenus à meilleure fortune entre-temps et qui auraient pu toucher des APL à retardement dans l'ancien système.

La revalorisation selon l'inflation du revenu de solidarité active a tout de même été sanctuarisée. Enfin, certaines prestations bénéficient d' [une revalorisation exceptionnelle votée l'an dernier](#) et sont donc privées de revalorisation ordinaire : [l'allocation adulte handicapé](#) (0 % en 2019, 0,3 % en 2020), et la prime d'activité (0 % les deux années). L'économie attendue s'élève à 100 millions sur l'AAH, et 400 millions sur [la prime d'activité qui, par ailleurs, a été remodelée](#) afin d'exclure plus rapidement les allocataires dont la quotité de travail augmente.

Solveig Godeluck les echos